

RAPPORT D'ÉVALUATION

Version définitive

Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

du Collège Eid Air Aviation

Première étape – Évaluation d'un programme d'études et de l'application de
la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes*

Septembre 2024

Introduction

L'Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité vise les nouveaux établissements d'enseignement collégial et ceux qui n'ont pas encore développé leur système d'assurance qualité. Elle a pour objectif de les amener à porter un regard critique, d'abord, sur la qualité d'un des programmes d'études qu'ils offrent ainsi que sur l'application de leur *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP) et sa capacité à soutenir l'amélioration continue des programmes d'études et, ensuite, sur l'application de leur *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) et sa capacité à soutenir la qualité de l'évaluation des apprentissages. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial contribue ainsi, chez ces établissements, à l'élaboration et à l'application de mécanismes institutionnels d'assurance qualité et au développement d'une expertise en matière d'évaluation.

Les attentes de la Commission sont définies dans un cadre de référence¹. L'évaluation du programme *Pilote professionnel d'aéronefs – multimoteur* (EWA.15) et de l'application de la PIEP du Collège Eid Air Aviation constitue la première étape de cette approche et fait l'objet du présent rapport. L'évaluation de l'application de la PIEA sera réalisée dans une deuxième étape, prévue quelques années après la première.

Le rapport d'autoévaluation du Collège a été reçu par la Commission le 1^{er} février 2023. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé, puis a effectué une visite à l'établissement les 30 et 31 mai 2023². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des instructeurs³ et des étudiants. Cette visite a permis un examen des principaux aspects de la mise en œuvre du programme *Pilote professionnel d'aéronefs – multimoteur* ainsi que de l'application de la PIEP.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles arrive la Commission après avoir analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information complémentaire lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège et du programme évalué, ce rapport présente d'abord les observations de la Commission sur la démarche d'autoévaluation réalisée par l'établissement à partir des critères de conformité

-
1. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. [Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité – Orientations et cadre de référence, troisième édition](#), mai 2021, 41 pages.
 2. Outre le commissaire, M. Denis Rousseau, qui en assumait la présidence, le comité était composé de M^{me} Mélanie Gagnon, professeure au Cégep de Sainte-Foy, M^{me} Sylvie Lord, directrice des études à la retraite et consultante, et M. Sylvain Lalande, directeur des études au Collège Canada. Le comité était assisté de M^{me} Stéphanie Proulx, agente de recherche de la Commission responsable de la rédaction du rapport d'évaluation. M. Sylvain Parent, coordonnateur, a également collaboré à la rédaction du rapport. M. Gordon Brown, commissaire, accompagnait le comité à titre d'observateur.
 3. Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

de la démarche aux attentes de la Commission, de pertinence des choix méthodologiques et de qualité de l'analyse des données. Il présente ensuite le jugement porté par la Commission sur le programme lui-même à partir des six critères suivants : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières au programme, l'efficacité et la qualité de la gestion du programme. Par la suite, le rapport expose, au regard des critères d'efficacité et de conformité, le jugement porté par la Commission quant à l'application de la PIEP. Enfin, il traite du plan d'action, c'est-à-dire du suivi que l'établissement compte apporter à son évaluation de programme et à l'évaluation de l'application de sa PIEP.

Le rapport d'évaluation souligne les points forts et comprend, le cas échéant, des commentaires et des avis sur les points à améliorer. Les avis peuvent être de l'ordre de l'invitation, de la suggestion ou de la recommandation. Ces avis sont susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études ainsi que de l'application de la PIEP. La Commission note enfin que l'évaluation a été menée dans le contexte particulier lié à la pandémie de COVID-19.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Situé à Bromont, en Estrie, le Collège Eid Air Aviation forme, depuis 1995, des pilotes d'avion à l'Aéroport régional Roland-Désourdy, dont il est un des principaux locataires. Depuis 2013, il assure aussi la formation auprès de la Ligue des cadets de l'Air du Canada. En 2017, l'établissement est devenu un collège privé non subventionné au sens de la loi, à la suite de l'obtention d'un permis du ministère de l'Enseignement supérieur. Le Collège a pour mission d'offrir une formation de qualité basée sur la réalité quotidienne d'un pilote d'avion professionnel. Il a formé, depuis 1995, plus de 200 pilotes détenteurs d'une licence commerciale et autant de pilotes cadets de l'Air détenteurs d'une licence de pilote privé. Au moment de la visite, le Collège offrait une seule attestation d'études collégiales (AEC) soit *Pilote professionnel d'aéronefs – multimoteur*. Ce programme est défini en objectifs et standards et compte au total 975 heures d'enseignement, soit 600 heures de théorie, 250 heures de vol réparties sur les 3 sessions que dure le programme et 125 heures de réunions préparatoires et de réunions synthèses en lien avec la théorie et la pratique. En outre, le Collège est assujéti à la réglementation fédérale qui régit le secteur de l'aéronautique et Transports Canada en assure le respect.

La formation des étudiants, pour l'ensemble des cours, est assurée par huit instructeurs. Ils sont en grande majorité formés par le Collège lui-même. Trois cohortes ont été prises en compte au cours de la démarche d'autoévaluation, soit celles de 2018 (comptant 4 étudiants), 2019 (3 étudiants) et 2020 (3 étudiants). Au moment de la visite, treize étudiants étaient inscrits au Collège. La formation se donne principalement en français, mais les étudiants peuvent bénéficier d'un cours en anglais lors de la troisième session afin de se familiariser avec l'anglais, langue principalement utilisée dans cette profession.

L'actionnaire principal du Collège et seul dirigeant de l'entreprise occupe le poste de directeur général, mais aussi celui de chef instructeur. Le directeur général est responsable de la gestion, du développement et du rayonnement du Collège. Il est appuyé par une directrice d'établissement qui assume toutes les fonctions liées à la gestion de la clientèle, de l'admission à la sanction. Un professionnel de la formation, l'adjoint-chef instructeur, occupe certaines fonctions en lien avec l'organisation scolaire, et ce, sous l'autorité de la Direction générale et de la Direction d'établissement. Au besoin, les fonctions dévolues à la Direction d'établissement peuvent être assurées autant par la Direction générale que par l'adjoint-chef instructeur. Par ailleurs, l'établissement a recours aux services d'une consultante externe qui l'assiste, au besoin, selon la nature des dossiers, notamment auprès du Ministère ou de la Commission.

Lors de sa démarche d'Approche préalable, l'établissement a évalué l'application de sa PIEP adoptée par son conseil d'administration en décembre 2020. Cette version de la politique a été jugée satisfaisante par la Commission en mars 2021.

Évaluation de la démarche

La conformité de la démarche aux attentes de la Commission

Ce critère permet de vérifier si le Collège a répondu à l'ensemble des attentes de la Commission quant à la démarche d'autoévaluation.

Lors de sa démarche, le Collège a traité les deux volets définis par la Commission dans son cadre de référence; il a procédé à l'évaluation de son programme menant à une AEC selon les six critères prévus à sa PIEP et il a posé un regard critique sur l'application de sa PIEP selon les critères de conformité et d'efficacité. Le Collège a également inclus à sa démarche d'autoévaluation une évaluation de l'application de sa PIEA. Étant donné que ce volet fait habituellement partie de la deuxième étape de l'opération d'Approche préalable, la Commission n'a pas porté de regard sur cette section du rapport d'autoévaluation ainsi que sur les actions du plan d'action en lien avec la PIEA du Collège. Au moment de la visite, le commissaire qui présidait le comité de visite en a informé le Collège.

La politique du Collège prévoit la formation d'un comité d'autoévaluation responsable de la démarche, mais le Collège a plutôt confié ce mandat à l'adjoint-chef instructeur avant que celui-ci ne quitte le Collège à l'automne 2022. La Direction générale a alors mandaté une consultante externe pour reprendre et finaliser la démarche d'autoévaluation. D'emblée, le Collège a choisi de ne pas se doter d'un devis d'évaluation. Cependant, lors de la visite, la Direction générale a souligné l'utilité d'un tel outil et en a annoncé l'usage lors d'une prochaine opération. De plus, aucun enjeu de l'autoévaluation n'apparaît dans le rapport d'autoévaluation du Collège. La démarche, qui s'est déroulée entre janvier 2022 et janvier 2023, a débuté par l'élaboration et l'envoi des sondages, la collecte et l'analyse des données et le début de la rédaction du rapport d'autoévaluation par l'adjoint-chef instructeur. La consultante a poursuivi la rédaction, a établi des constats et a soumis un projet de rapport, incluant un plan d'action, à la Direction générale du Collège, au fur et à mesure de l'avancement de la démarche. La Commission souligne la détermination du Collège dans la réalisation de l'exercice d'autoévaluation, malgré les difficultés auxquelles il a dû faire face, et la transparence dont il a fait preuve tout au long de la démarche.

Le plan d'action élaboré par le Collège présente 8 actions, dont 5 visant le programme évalué et 3, l'application de la PIEA; aucune de ces actions ne concerne l'application de la PIEP. Par ailleurs, la Commission remarque que, même si l'adjoint-chef instructeur participait aux travaux d'autoévaluation avant son départ du Collège, la démarche et ses résultats n'ont pas fait l'objet de consultations particulières auprès des étudiants et des autres instructeurs.

La pertinence des choix méthodologiques

Ce critère permet de vérifier si l'établissement a utilisé des méthodes et a recueilli des informations qui lui permettent de documenter adéquatement les questions étudiées et les objets évalués en vue de leur analyse et de prendre en compte l'opinion des personnes, instances et groupes concernés.

Les données utilisées par le responsable de la démarche d'évaluation du programme viennent principalement de sources documentaires et perceptuelles. Les données documentaires disponibles utilisées sont des plans de cours, un tableau de correspondance compétences/cours, des instruments d'évaluation provenant de différents cours ainsi que les grilles d'analyse des instruments d'évaluation des apprentissages et des plans de cours. Le Collège a analysé un échantillon de plans de cours et d'instruments d'évaluation lors de sa démarche, mais la Commission a jugé que cet échantillon n'était pas suffisant et des plans de cours supplémentaires ont été nécessaires afin de pouvoir compléter l'analyse. Le Collège a également utilisé des données perceptuelles issues de questionnaires transmis aux étudiants, aux diplômés et aux instructeurs. La Commission note cependant que les employeurs – exception faite du Collège, qui est un employeur important des diplômés de son programme – n'ont pas été consultés lors de l'évaluation du programme. Le petit nombre de répondants aux sondages a aussi pu nuire à la réalisation d'une analyse approfondie du programme. Par ailleurs, des données statistiques étaient disponibles dans le système d'information du Collège, mais elles n'ont pas été utilisées en raison de la difficulté d'utilisation de ce système que seul l'adjoint-chef instructeur maîtrisait. Le Collège a mentionné, lors de la visite, que le nouvel adjoint-chef instructeur s'approprie le système d'information mis en place et ainsi pourra exploiter toutes les données essentielles fournies par cette plateforme lors d'une prochaine démarche d'autoévaluation.

En outre, au moment de la visite, le comité n'a pas été en mesure de déterminer si le Collège a validé les instruments de collecte des données et s'il a établi des procédures pour garantir la confidentialité des informations puisque cette partie de la démarche a été réalisée par le responsable de l'autoévaluation avant son départ.

La Commission constate que les informations et les données utilisées sont pertinentes par rapport à l'évaluation du programme, mais elles ne sont pas suffisantes pour réaliser une analyse approfondie du programme.

La qualité de l'analyse des données

Ce critère permet de vérifier si l'analyse réalisée par l'établissement est objective, rigoureuse, appuyée sur les données présentées dans le rapport et en lien avec les enjeux déterminés par l'établissement au moment de rédiger le devis. Il permet également de

vérifier la capacité du rapport à établir clairement les liens entre les conclusions et les données qui y sont présentées.

Les rencontres effectuées lors de la visite ont permis à la Commission de constater que plusieurs données auraient pu être exploitées, mais qu'elles n'ont pas été collectées aux fins de l'analyse. Le Collège n'a pas procédé à une analyse objective, rigoureuse et approfondie des données qu'il a recueillies, ce qui l'a conduit à des conclusions partiellement pertinentes. De même, le Collège n'a pas formulé d'enjeux de l'évaluation qui auraient contribué à moduler l'importance accordée à chacun des critères et, ainsi, orienter l'analyse.

Conclusion sur la démarche

Dans l'ensemble, la Commission est d'avis que la démarche a permis de mieux comprendre la réalité du Collège. Toutefois, comme le Collège ne s'est pas doté d'un devis d'évaluation, qu'il n'a pas formulé les enjeux liés à l'évaluation, que certaines données étaient inexploitées et qu'un faible taux de répondants aux sondages a été observé, la démarche a permis de donner une idée partiellement juste du programme évalué.

Compte tenu des lacunes observées dans l'ensemble de la démarche d'autoévaluation,

la Commission recommande au Collège, lors d'une prochaine évaluation de programme ou d'application de l'une de ses politiques institutionnelles, de s'assurer que sa démarche permet :

- *de planifier la réalisation de l'évaluation, notamment en déterminant les enjeux de l'évaluation, la méthodologie utilisée de même que le calendrier de réalisation des travaux;*
- *d'obtenir des données suffisantes et valides, incluant celles disponibles dans son système d'information;*
- *de procéder à une analyse objective, rigoureuse et approfondie des données collectées;*
- *de consulter les personnes et les groupes concernés sur la planification, la réalisation et le suivi de l'évaluation.*

Évaluation d'un programme d'études selon les six critères de la Commission

La Commission se prononce sur les résultats et les conclusions de l'établissement sur la qualité du programme évalué. Pour chacun des critères, elle fait ses principales constatations, souligne les points forts et identifie les points à améliorer par rapport à la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

Ce critère permet d'examiner l'adéquation des objectifs, des standards et du contenu du programme aux attentes et aux besoins du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société afin d'adapter de façon continue le programme à ces attentes et à ces besoins.

Le Collège estime que son programme *Pilote professionnel d'aéronefs – multimoteur* est pertinent. Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège indique que la création du programme visait à répondre à une demande croissante pour former des pilotes d'avion, et ce, dans le respect des qualifications exigées par Transports Canada. Il indique également que les objectifs, les standards et l'organisation de la séquence des cours mis en place dans le programme de formation tiennent compte des attentes et des besoins du marché du travail et qu'ils répondent aux normes nationales et internationales de l'aviation civile. Lors de la visite, le Collège a précisé qu'au moment de la création du programme, il s'est soucié d'offrir plus de temps de vol à ses étudiants de sorte qu'ils puissent développer toutes les compétences à acquérir lors des cours pratiques en vol ou perfectionner celles déjà acquises. De plus, les étudiants doivent réussir les examens théoriques, les prétests et les tests de vol pour l'obtention des licences et des qualifications de Transports Canada. Le Collège affirme dans son rapport d'autoévaluation qu'il s'assure ainsi que les exigences soient toujours atteintes. En outre, le Collège a mentionné, lors de la visite, que lorsque des changements sont apportés à la réglementation gouvernementale, le contenu utilisé pour l'enseignement de la théorie est modifié sans délai. Pour conclure à la pertinence de son programme, le Collège s'appuie également sur les résultats du sondage, distribué auprès des étudiants dans le cadre de la démarche d'autoévaluation, qui révèlent que la majorité des étudiants considèrent que le programme a répondu à leurs attentes et les a préparés adéquatement au marché du travail. Lors de la visite, les étudiants et les instructeurs rencontrés ont confirmé la pertinence du programme au regard des besoins du marché du travail. Par ailleurs, l'établissement entretient des liens informels avec des entreprises du secteur de l'aviation ainsi qu'avec ses propres finissants. En effet, certains diplômés reviennent visiter le Collège et la Direction générale profite de ces rencontres pour discuter de l'évolution de leur carrière de pilote. D'autres liens privilégiés sont établis avec une

entreprise d'aviation de sa région afin notamment de faciliter l'embauche de futurs finissants. De l'avis de la Commission, le Collège dispose de plusieurs mécanismes informels de liaison avec les diplômés et les employeurs pour recueillir de l'information sur la qualité de son programme. Elle **invite** le Collège à formaliser ces mécanismes. La Commission remarque aussi que le Collège n'est pas en mesure de faire le suivi du taux de placement de ses diplômés. Les témoignages recueillis au moment de la visite ont permis de constater que les données sont disponibles dans le système d'information. Le Collège prévoit qu'elles pourront être utilisées prochainement lorsque l'utilisation de la plateforme sera maîtrisée par son nouveau responsable. Dans son plan d'action et lors de la visite, le Collège a mentionné vouloir soumettre un questionnaire aux finissants et aux employeurs dans le but de mieux documenter la pertinence du programme et ainsi l'améliorer, ce que la Commission l'encourage à faire.

Par ailleurs, la Commission souligne le développement d'un écosystème régional autour du Collège qui devrait contribuer à enrichir le programme et à élargir sa gamme de services. La Commission juge que le programme est pertinent. Il répond aux besoins des employeurs et aux attentes des étudiants.

La cohérence du programme

Ce critère permet d'examiner la structure et le contenu du programme et, en particulier, la relation entre les activités d'apprentissage et les compétences à développer, l'articulation de la séquence de cours en fonction de la progression des apprentissages ainsi que la charge de travail des étudiants.

Le Collège juge cohérent son programme. Pour ce faire, il s'appuie sur différentes analyses des plans de cours, du tableau des liens entre les compétences et les cours, de la structure du programme et de la séquence des cours par session et sur les sondages distribués aux étudiants et aux instructeurs. La durée du programme est de 18 mois et se déroule sur 3 sessions. Toutefois, le programme peut se prolonger jusqu'à un maximum de 24 mois, notamment en raison de la météo ou de retards dans l'émission des certifications délivrées par Transports Canada. Le programme est défini par objectifs et standards qui décrivent bien le contexte de réalisation et les critères de performance. Il comprend 11 compétences à développer réparties sur 16 cours, certaines compétences étant liées à plus d'un cours. Selon le Collège, les cours théoriques et pratiques en vol sont bien arrimés entre eux et suivent une séquence progressive qui facilite l'acquisition, l'approfondissement et l'intégration des éléments du programme. Les cours théoriques sont donnés en alternance avec les vols en double-commande pour éventuellement laisser l'étudiant voler en solo. La première session est orientée vers la licence de pilote privé, la deuxième vers la licence de pilote professionnel et la troisième vers l'obtention des qualifications multimoteur et vol aux instruments. Les cours sont conçus de façon à faciliter

l'arrimage entre la théorie et la pratique. Les instructeurs utilisent différents guides élaborés par Transports Canada pour les cours pratiques en vol et les cours théoriques au sol afin d'attester l'atteinte des niveaux de compétences requis pour la délivrance des diverses licences et qualifications. Le Collège utilise également des plans de cours institutionnels conçus par la Direction générale de l'établissement. En outre, la Direction générale peut modifier, à la demande d'un instructeur, un plan de cours ou une activité d'évaluation, le cas échéant. La Commission souligne le processus de standardisation des présentations des contenus et des plans de cours, qui constitue l'une des forces du Collège. Les réponses au sondage envoyé aux étudiants indiquent que les étudiants considèrent qu'ils sont bien informés des compétences à développer et des standards à atteindre au regard des exigences de Transports Canada, que la pondération correspond réellement à ce qui est indiqué dans les plans de cours et que l'ordre des cours suit une progression logique d'une session à l'autre. Lors de la visite, les étudiants rencontrés ont confirmé ces informations et ont ajouté que le programme, en raison du nombre d'heures consacrées à la pratique en vol, les prépare bien au marché du travail.

La Commission juge que le programme est cohérent.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Ce critère permet d'examiner l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs des activités d'apprentissage et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants, de même que l'encadrement des étudiants et la disponibilité des professeurs pour permettre aux étudiants d'atteindre les objectifs du programme.

Le Collège s'appuie principalement sur les résultats des sondages remplis par les étudiants et les instructeurs ainsi que sur l'analyse de son matériel institutionnel pour conclure que les méthodes pédagogiques sont adaptées aux compétences du programme et aux caractéristiques des étudiants.

Le Collège fournit aux instructeurs l'ensemble du matériel pédagogique dont ils ont besoin pour enseigner, incluant les plans de cours, les documents de présentation et les instruments d'évaluation des apprentissages. Selon le Collège, les instructeurs ont principalement recours à l'exposé magistral appuyé par des diaporamas et par l'utilisation d'exemples concrets. Les présentations sont interactives et ouvertes aux questions et elles sont suivies d'activités pratiques individuelles ou en groupe. Certains cours théoriques comprennent une partie pratique qui permet aux étudiants de concrétiser les tâches qui leur sont exposées. De même, les étudiants se disent satisfaits des méthodes pédagogiques employées par les instructeurs; ils les jugent suffisamment variées et ils considèrent que le matériel fourni par la Direction d'établissement pour leur enseignement est adéquat. Les

cours théoriques sont donnés en alternance avec les vols double-commande permettant ainsi à l'étudiant de mettre en pratique les connaissances acquises lors des cours théoriques. La partie pratique est entièrement contrôlée par Transports Canada d'après le plan de formation *Guide de l'instructeur de vol - TP975*. Chaque instructeur doit le respecter afin d'atteindre les normes de test de vol essentielles à la délivrance des licences et des qualifications. Le jour de la pratique en vol, l'instructeur fait un retour sur la théorie, soulignant les points importants concernant le vol, un résumé des manœuvres à exécuter et les considérations en termes de sécurité. Lors de la visite, les instructeurs rencontrés ont mentionné que l'enseignement individualisé, propre aux cours pratiques en vol, permet de répondre précisément aux besoins de chaque étudiant, d'assurer un suivi étroit de sa progression et de créer un lien privilégié avec chacun d'entre eux.

En ce qui concerne l'encadrement des étudiants, le Collège considère que les services de conseil, de soutien et de suivi mis en place par le personnel administratif et les instructeurs permettent aux étudiants de mieux réussir leurs études. Lorsqu'un étudiant éprouve des problèmes d'ordres pédagogiques ou autres, il est rapidement pris en charge. Au moment de la visite, les directions ont témoigné des mesures de dépistage et de soutien du Collège. Advenant le cas où des difficultés d'apprentissage sont remarquées chez un étudiant, l'instructeur en informe la Direction générale. Ils se concertent pour décider des actions à prendre. Si la difficulté est liée à la partie théorique, l'étudiant a la possibilité de reprendre individuellement la matière avec un instructeur. Pour la partie pratique en vol, l'étudiant a la possibilité d'ajouter des heures de pratique. Pour tout autre problème vécu par un étudiant, la Direction d'établissement intervient en soutien à la Direction générale. Vu les horaires souples des instructeurs, les étudiants peuvent compter sur leur appui afin de les aider à poursuivre leurs études avec succès. Les réponses aux sondages ont démontré que les étudiants sont satisfaits de la disponibilité des instructeurs à l'extérieur des cours. Lors de la visite, la Direction générale a mentionné l'existence d'un groupe de discussion en ligne des membres du personnel du Collège et des étudiants. Ils ont ainsi la possibilité d'être en communication rapidement et en tout temps avec un instructeur de même qu'avec la Direction générale. Cette information a été confirmée par les étudiants et les instructeurs lors de la visite. Les étudiants ont mentionné apprécier la plateforme qui leur permet de pouvoir revoir la matière à la maison, qui donne accès aux différents diaporamas utilisés par les instructeurs ainsi qu'aux cahiers d'exercices et aux quiz. La Commission estime que les méthodes pédagogiques utilisées par le Collège sont adaptées aux compétences du programme et aux caractéristiques des étudiants. Elle note également l'encadrement individualisé offert par le Collège à ses étudiants et la grande disponibilité des directions et des instructeurs. Toutefois, le Collège utilise des mesures de soutien variables. La Commission encourage le Collège à formaliser son offre de service et ses mesures de soutien et à diriger les étudiants vers des ressources externes, le cas échéant.

La Commission note que le Collège prévoit, dans son plan d'action, l'ajout d'un questionnaire sur l'appréciation de cours en fin de session, ce qui devrait lui permettre

d'obtenir des données concernant la valeur des méthodes pédagogiques sur une base régulière.

En somme, la Commission juge que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont adéquats.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Ce critère permet d'examiner, au regard des besoins du programme, le nombre de professeurs et leurs qualifications, la contribution du personnel professionnel et de soutien, le perfectionnement et l'évaluation du personnel, l'accès à des aménagements et à des équipements adéquats et la suffisance des ressources financières.

Le Collège estime que les ressources humaines, matérielles et financières du programme sont adéquates. L'établissement s'appuie sur les sondages qui confirment positivement que les différentes ressources sont accessibles et adéquates selon les besoins et les compétences à développer tout au long du programme.

En ce qui concerne les ressources humaines, les huit instructeurs sont majoritairement diplômés du Collège puisqu'il offre un programme d'embauche à ses finissants. En débutant comme répartiteur ou instructeur, ils peuvent cumuler les heures de vol, acquérir de l'expérience et obtenir leur licence d'instructeur de vol. Éventuellement, ils choisissent de continuer leur carrière au Collège ou de la poursuivre dans une compagnie aérienne. Certaines de ces compagnies exigent maintenant un minimum d'heures de vol moins élevé pour pallier la pénurie de pilotes. Conséquemment, conserver son personnel devient un enjeu pour le Collège. Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège mentionne que les instructeurs sont répartis en quatre classes et qu'ils doivent réussir le renouvellement obligatoire prescrit par Transports Canada qui assure leur compétence. La fréquence du renouvellement varie selon la classe de l'instructeur. Lors de la visite, la Direction générale a décrit l'accompagnement des nouveaux instructeurs de classe 4 par le chef instructeur. La Direction générale encadre également les autres instructeurs par certaines visites informelles afin de compléter le dossier de l'instructeur que Transports Canada inspecte régulièrement. Les instructeurs ont mentionné, au moment de la visite, qu'il peut arriver qu'un autre instructeur vienne assister à un cours pour observer les méthodes d'enseignement mises en œuvre. Selon les réponses du sondage envoyé aux instructeurs, certains ont affirmé ne pas recevoir tout le soutien pédagogique nécessaire de la part du Collège. Malgré l'encadrement mis en place et le renouvellement obligatoire de Transports Canada, la Commission estime que le Collège pourrait mieux soutenir ses instructeurs d'un point de vue pédagogique. La Commission **invite** donc le Collège à s'assurer que ses instructeurs bénéficient d'un encadrement pédagogique, et à prévoir des activités de perfectionnement en pédagogie approprié au poste occupé.

En ce qui a trait aux ressources matérielles, selon le Collège, en s'appuyant sur les conclusions du sondage, elles répondent aux exigences du programme et sont suffisantes pour assurer son bon fonctionnement. Les instructeurs et les étudiants rencontrés lors de la visite ont manifesté leur satisfaction, disant que les ressources matérielles dédiées au programme étaient suffisantes et accessibles. Le Collège, dont les locaux sont situés à même l'aéroport, dispose d'avions, de plusieurs équipements et instruments de vol. Selon le Collège, les locaux mis à la disposition des étudiants, soit deux salles de classe et un local multifonctionnel, répondent aux besoins du programme. Chaque classe peut accueillir entre 9 et 20 étudiants et est équipée d'un projecteur, d'un tableau blanc et d'un écran. Par ailleurs, l'entretien des neuf avions se fait dans le hangar adjacent à l'aéroport par les mécaniciens embauchés par le Collège. En outre, le Collège a établi un plan de développement avec une entreprise d'aviation de sa région dans le but d'élargir sa gamme de services. Selon les sondages effectués par le Collège et les témoignages recueillis lors de la visite, tous s'entendent pour confirmer que les ressources sont suffisantes et adéquates.

De plus, le Collège a fait l'acquisition d'un système d'information. Ce système de gestion collige l'ensemble des données, mais il est également un outil utilisé par les instructeurs pour la gestion de cours et par les étudiants pour la gestion de leurs apprentissages. Cette plateforme possède une partie évaluative qui permet à l'étudiant d'y faire toutes les évaluations formatives et sommatives du programme.

Par ailleurs, le Collège estime avoir les ressources financières nécessaires pour répondre aux besoins du programme.

La Commission juge que les ressources humaines, matérielles et financières répondent aux besoins du programme.

L'efficacité du programme

Ce critère permet d'examiner la réussite des cours et la diplomation des étudiants par rapport aux objectifs et standards visés, de même que la maîtrise, par les diplômés, des compétences visées par le programme.

Le Collège mentionne dans son rapport d'autoévaluation qu'il ne peut juger de l'efficacité de son programme puisque, d'une part, il n'a pas réalisé l'analyse de la diplomation et de la réussite des cours des récentes cohortes afin de juger adéquatement du niveau de la réalisation des objectifs du programme et de l'obtention de la sanction dans les temps prévus et, d'autre part, les conditions météorologiques défavorables et la pandémie ont perturbé la formation des futurs pilotes.

Le Collège considère que les mesures mises en place permettent de former et d'inscrire des étudiants engagés, motivés et capables de réussir le programme. Pour recruter ses étudiants, le Collège mise avant tout sur son site Web et sur l'appui des conseillers en orientation des écoles secondaires de l'Estrie qui font connaître le programme aux étudiants de la région. Lorsqu'un étudiant manifeste de l'intérêt pour s'inscrire au Collège, la directrice d'établissement lui explique d'abord le programme en précisant les coûts, le temps à investir et les critères de sélection, notamment le diplôme d'études secondaires requis et l'examen médical. Par la suite, la Direction générale rencontre l'étudiant afin de valider ses motivations et l'orienter vers la meilleure voie possible pour sa future carrière en aviation. La capacité financière du candidat est également discutée avant d'entreprendre un tel programme. Les étudiants rencontrés lors de la visite ont précisé les facteurs les ayant incités à s'inscrire au Collège. Ils étaient d'accord pour dire que, dès les premiers contacts avec la Direction générale et la Direction d'établissement, ils ont constaté le climat familial régnant au Collège et que l'étudiant est mis au cœur des priorités du Collège. La Commission estime que les mesures de recrutement et de sélection sont une force du Collège.

Comme mentionné dans son rapport d'autoévaluation, le Collège précise que pour chacune des sessions, les modes et les instruments d'évaluation permettent d'évaluer avec justesse la réalisation des objectifs liés aux activités d'apprentissage du programme et de témoigner de l'efficacité des évaluations et du respect des plans de cours au regard des exigences de Transports Canada. Les évaluations, qui sont conçues par la Direction générale et l'adjoint-chef instructeur, à partir de la banque de questions disponible à même le système d'information et des évaluations de Transports Canada, sont fidèles aux contenus enseignés. Pour les évaluations pratiques en vol, les instructeurs utilisent les grilles d'évaluations fournies par Transports Canada afin de vérifier l'atteinte des compétences à développer dans le cadre des cours du programme.

Selon l'analyse effectuée par le Collège, les taux de diplomation et de réussite des étudiants sont satisfaisants autant pour les évaluations dans les cours que pour celles imposées par Transports Canada. Toutefois, la Commission note que le Collège n'est plus en mesure de suivre les différents taux de diplomation et de réussite depuis le départ de l'adjoint-chef instructeur responsable de ces suivis, ce que la Commission encourage le Collège à faire.

La Commission juge que le programme est efficace.

La qualité de la gestion du programme

Ce critère permet d'examiner les structures de gestion et l'exercice des fonctions de gestion, la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que les communications entre

les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement, de même que la mise en œuvre du programme.

Le Collège considère que le mode de gestion est bien adapté à sa réalité et favorise l'évaluation de la qualité de l'enseignement. Il appuie son constat sur l'analyse de sa structure de gestion et des modes de communication ainsi que sur l'analyse des résultats de sondages distribués auprès des étudiants et des instructeurs.

Le rapport d'autoévaluation présente l'organigramme à partir duquel le Collège répartit les responsabilités de gestion de ses opérations en lien avec le programme. Le partage des responsabilités et le processus décisionnel sont clairs et favorisent une gestion efficace du programme. Le directeur général est le lien entre tous les intervenants du Collège au regard de la prise de décision concernant le programme d'études. La directrice d'établissement est chargée d'une partie de la gestion administrative et pédagogique, des services éducatifs et de l'achat du matériel nécessaire au programme. Les deux directions assurent la bonne administration du programme et les décisions se prennent conjointement. Elles sont soutenues par l'adjoint-chef instructeur et responsable de la formation. Il a le rôle de superviser l'organisation des cours théoriques et pratiques ainsi que la révision et le respect des plans de cours. Il voit également au respect de l'évaluation des apprentissages et collabore au suivi des étudiants avec la Direction générale.

Les communications sont la plupart du temps effectuées par courriel ou par un système de mémos que les instructeurs doivent consulter et parapher après consultation. Un groupe de discussion en ligne est aussi disponible entre les étudiants et les membres du personnel afin de communiquer rapidement pour toute question concernant les cours théoriques ou les cours pratiques en vol, les informations sur la météo et les consignes pour les vols de la journée. De plus, des réunions informelles au bureau de la Direction générale ont lieu, le cas échéant, pour régler toute situation rapidement. Au moment de la visite, les instructeurs ont témoigné avoir habituellement une rencontre formelle une fois par année individuellement avec la Direction générale. Lors de cette rencontre, les sujets abordés sont en lien avec le programme; les aspirations et le point de vue de l'instructeur sont pris en compte dans une perspective d'amélioration continue du programme. Cependant, dans le contexte de la pandémie, les instructeurs embauchés disent ne pas avoir reçu toutes les informations nécessaires, particulièrement pour l'entrée des notes au registre informatique. Les rencontres avaient été suspendues également durant cette période et les échanges moins fréquents. Dans son plan d'action, le Collège a inscrit qu'il souhaitait rétablir les rencontres périodiques avec les instructeurs avant et après chaque session, ce que la Commission l'encourage à faire.

Les informations sur les objectifs du programme sont transmises aux étudiants lors d'une rencontre avec la directrice d'établissement et elles sont indiquées dans le contrat signé par l'étudiant lors de son inscription. Une rencontre personnalisée avec la Direction

générale est aussi prévue afin d'expliquer le processus plus en profondeur et ainsi mieux accompagner l'étudiant dans le monde de l'aviation. Les étudiants ont mentionné, au moment de la visite, se sentir écoutés par la Direction générale qui est très présente et ouverte à tout commentaire, toute suggestion et même toute critique. Leur opinion est prise en compte dans certaines décisions du Collège. D'ailleurs, la Commission note l'ouverture du Collège vis-à-vis les commentaires autant des étudiants que des instructeurs de même que dans le développement de partenariats régionaux, ce qui devrait au surplus permettre d'enrichir le programme. La Commission remarque toutefois que les caractéristiques essentielles du programme, notamment les compétences visées, ne sont pas connues et comprises par l'ensemble du personnel du Collège. La Commission **suggère** donc au Collège de s'assurer de la compréhension de ces caractéristiques par son personnel, ce qui permettrait une meilleure connaissance de la situation de leur cours dans le programme chez les instructeurs et favoriserait le développement de l'approche-programme. Enfin, un des aspects essentiels de la gestion des opérations du Collège est l'attention particulière portée à la sécurité des étudiants lors des pratiques en vol. En effet, le directeur général et chef instructeur a mentionné, lors de la visite, superviser tous les vols de ses étudiants, autant ceux de jour que ceux de nuit.

La Commission note enfin l'approche personnalisée et la gestion de proximité offertes aux étudiants, mais aussi aux instructeurs qui poursuivent leur formation au Collège. La Commission juge que la qualité de la gestion du programme contribue adéquatement à l'atteinte des objectifs de sa mise en œuvre.

Conclusion sur le programme

L'évaluation a permis au Collège de relever les points forts du programme et certains points à améliorer et a mené à un plan d'action relié aux constats réalisés.

Au terme de l'évaluation du programme *Pilote professionnel d'aéronefs – multimoteur* du Collège Eid Air Aviation, la Commission juge que le programme est de qualité. Le programme est pertinent et cohérent. Les méthodes pédagogiques utilisées et l'encadrement offert aux étudiants sont adéquats et les ressources humaines, matérielles et financières répondent aux besoins du programme. Enfin, le programme est efficace et sa gestion contribue adéquatement à l'atteinte des objectifs de sa mise en œuvre.

Évaluation de l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes*

Le regard critique posé par l'établissement se veut une occasion d'examiner la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP. Il permet également de vérifier si la politique est bien adaptée à sa situation particulière.

La conformité de l'application de la PIEP

Le critère de conformité permet de vérifier si l'exercice des responsabilités respecte la politique et, en particulier, si l'évaluation du programme s'est déroulée selon le processus et les règles prévus dans la politique.

Selon le Collège, l'application de la PIEP est partiellement conforme puisque l'évaluation du programme ne s'est pas déroulée exactement selon le processus et les règles prévus dans sa politique. Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège en explique les raisons. Il mentionne notamment qu'en raison de sa petite structure et du départ du responsable de l'autoévaluation, l'établissement a dû faire des choix ne respectant pas les modalités prévues à sa politique.

La Commission note que le choix du programme a été conforme à ce qui est prévu dans la PIEP puisque le Collège ne compte qu'un seul programme. Cependant, le Collège ne s'est pas doté d'un devis d'évaluation pour diriger ses travaux et les responsabilités n'ont pas été assumées comme prévu dans la politique. Elle remarque également que les données nécessaires à l'évaluation du programme étaient partiellement disponibles. Les données documentaires et les données perceptuelles ont été recueillies, mais le sondage aux employeurs n'a pas été distribué. En outre, les données statistiques colligées dans le système n'ont pas été exploitées, le système étant complexe à utiliser et connu que par une seule personne ayant quitté le Collège. De plus, la visite a permis de valider que le rapport d'autoévaluation n'a pas fait l'objet de consultations ni de diffusion auprès des groupes et des instances concernées. Par ailleurs, le regard posé par le Collège ne l'a pas amené à relever de points forts ni de points à améliorer en lien avec la conformité de l'application de la PIEP.

La Commission estime que les éléments de non-conformité sont majeurs et elle note que l'établissement ne prévoit pas réviser sa politique dans son plan d'action. La Commission juge que l'application de la PIEP a été peu conforme aux dispositions qui y sont prévues. Pour toutes ces raisons,

la Commission recommande au Collège de se conformer à sa PIEP, soit en l'appliquant telle quelle, soit en la modifiant afin qu'elle s'accorde davantage à la réalité de l'établissement et qu'il soit en mesure de la respecter.

L'efficacité de l'application de la PIEP

Le critère d'efficacité permet de vérifier si les objectifs de la politique sont atteints et, en particulier, si l'application de la PIEP est propre à soutenir la prise de décisions relatives à la gestion du programme, si elle conduit à un diagnostic juste et précis de l'état du programme et si elle mène à la détermination d'actions appropriées pour l'améliorer.

Le Collège conclut que le processus d'autoévaluation a permis de présenter un diagnostic juste et précis de l'état actuel du programme et que les objectifs concernant l'efficacité de la PIEP ont été atteints. Il a respecté les critères d'évaluation et il a appuyé son analyse sur les données disponibles lors de la démarche. Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège mentionne avoir constaté des points faibles et que des ajustements sont à prévoir sans néanmoins les nommer.

La Commission estime que l'évaluation a conduit à un diagnostic partiellement juste et précis de l'état du programme. En effet, plusieurs données n'ont pas été exploitées et certains objectifs de la PIEP n'ont pas été atteints. De même, la Commission constate que le Collège n'a pas relevé les points forts ni les points à améliorer en relation avec l'efficacité de l'application de la PIEP. De plus, elle n'a pas été appliquée en conformité avec ce qu'elle prévoit. Ainsi, la Commission juge que l'application de la PIEP a été peu efficace.

Conclusion sur l'application de la PIEP

L'autoévaluation n'a pas été l'occasion pour le Collège de relever des points forts et des points à améliorer quant à l'application de sa PIEP. Toutefois, la visite a permis aux directions de verbaliser plusieurs de ces points sans pour autant établir d'actions reliées à l'application de la PIEP en vue d'une prochaine démarche.

Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation du programme et de l'application de la PIEP

Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège a présenté un plan d'action visant à améliorer la qualité du programme *Pilote professionnel d'aéronefs – multimoteur* ainsi que l'application de sa PIEA. Le plan d'action a été adopté par la plus haute instance du Collège en tant que partie intégrante du rapport d'autoévaluation. La Commission note que, pour chacune des actions du plan d'action, des responsables ainsi qu'une échéance ont été précisés. En lien avec les constats réalisés à la suite de l'analyse, les actions prévues sont de nature à améliorer partiellement la qualité du programme. En effet, la Commission remarque que plusieurs points à améliorer ne se traduisent pas en actions à entreprendre dans le plan d'action. En outre, aucune action ne donne suite à l'évaluation de l'application de la PIEP. Aussi, la Commission **suggère** au Collège de compléter son plan d'action en prenant en charge l'ensemble des améliorations à apporter à son programme et à l'application de sa PIEP. Enfin, au moment de la visite, une action concernant la réalisation d'un questionnaire destiné aux employeurs était entreprise.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les six critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Pilote professionnel d'aéronefs – multimoteur* du Collège Eid Air Aviation **est de qualité**. De plus, elle juge que l'application faite par l'établissement de sa PIEP, lors de l'évaluation de son programme, a été **peu conforme et peu efficace**.

En ce qui concerne la démarche d'autoévaluation menée par le Collège, la Commission considère qu'elle a permis de mieux comprendre la réalité du Collège, mais qu'elle n'a permis de donner qu'une idée partiellement juste du programme évalué. En ce sens, la Commission recommande au Collège, lors d'une prochaine évaluation de programme ou d'application de l'une de ses politiques institutionnelles, de s'assurer que sa démarche permet de planifier la réalisation de l'évaluation, notamment en déterminant les enjeux de l'évaluation, la méthodologie utilisée de même que le calendrier de réalisation des travaux; d'obtenir des données suffisantes et valides, incluant celles disponibles dans son système d'information; de procéder à une analyse objective, rigoureuse et approfondie des données collectées; et de consulter les personnes et les groupes concernés sur la planification, la réalisation et le suivi de l'évaluation. La Commission souligne la détermination du Collège dans la réalisation de l'exercice d'autoévaluation, malgré les difficultés auxquelles il a dû faire face, et la transparence dont il a fait preuve tout au long de sa démarche.

En ce qui concerne l'évaluation du programme, la Commission juge que celui-ci est pertinent. Le développement d'un écosystème régional autour du Collège devrait contribuer à enrichir le programme et à élargir la gamme de services du Collège. La Commission invite toutefois le Collège à formaliser ses mécanismes de liaison avec les diplômés et les employeurs. Également, le programme est cohérent. La Commission souligne la démarche de standardisation des présentations des contenus, des plans de cours et des instruments d'évaluation. De plus, les méthodes pédagogiques utilisées et l'encadrement offert aux étudiants sont adéquats. En ce sens, la Commission note l'encadrement individualisé offert par le Collège à ses étudiants et la grande disponibilité des directions et des instructeurs. Toutefois, le Collège aurait avantage à formaliser son offre de service et ses mesures de soutien et à diriger les étudiants vers des ressources externes, le cas échéant. Les ressources humaines, matérielles et financières répondent aux besoins du programme. Cependant, le Collège pourrait mieux soutenir ses instructeurs au niveau pédagogique, c'est pourquoi la Commission l'invite à s'assurer que ses instructeurs bénéficient d'un encadrement pédagogique, et à prévoir des activités de perfectionnement en pédagogie approprié au poste occupé. Le programme est efficace. La Commission estime que les mesures de recrutement et de sélection sont une force du Collège. La qualité de la gestion du programme contribue adéquatement à l'atteinte des objectifs de sa mise en œuvre. À ce sujet, la Commission note l'approche personnalisée et la gestion de proximité offertes

aux étudiants, mais aussi aux instructeurs qui poursuivent leur formation au Collège. Cependant, la Commission suggère au Collège de s'assurer de la compréhension, par son personnel, des caractéristiques essentielles du programme, notamment les compétences visées, ce qui permettrait une meilleure connaissance de la situation de leur cours dans le programme chez les instructeurs et favoriserait le développement de l'approche-programme.

En ce qui concerne l'application de la PIEP, la Commission a relevé plusieurs éléments majeurs de non-conformité et elle note que le Collège ne prévoit pas réviser sa politique dans son plan d'action. La Commission recommande au Collège de se conformer à sa PIEP, soit en l'appliquant telle quelle, soit en la modifiant afin qu'elle s'accorde davantage à la réalité de l'établissement et qu'il soit en mesure de la respecter. La Commission estime que l'évaluation a conduit à un diagnostic partiellement juste et précis de l'état du programme. Plusieurs données n'ont pas été exploitées et certains objectifs de la PIEP n'ont pas été atteints.

Enfin, le plan d'action produit par le Collège précise les responsabilités et un échéancier permettant d'en assurer le suivi. Cependant, plusieurs points à améliorer ne se traduisent pas en actions dans le plan, et aucune action ne donne suite à l'évaluation de l'application de la PIEP. La Commission suggère au Collège de compléter son plan d'action en prenant en charge l'ensemble des améliorations à apporter à son programme et à l'application de sa PIEP.

L'autoévaluation que le Collège Eid Air Aviation a réalisée constitue la première de deux étapes préalables menant à l'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité interne qu'il devra réaliser d'ici quelques années. La mise en œuvre du plan d'action découlant de cette autoévaluation ainsi que la prise en compte de l'ensemble des avis et commentaires que la Commission a émis dans ce rapport aideront l'établissement à améliorer l'efficacité de ses mécanismes veillant à assurer la qualité du programme d'études qu'il offre.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport concernant la première étape de l'Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, le Collège Eid Air Aviation souscrit aux avis formulés et aux jugements émis par la Commission.

Le Collège a également fait part à la Commission des ajustements qu'il a apportés à son plan d'action en vue de prendre en charge l'ensemble des améliorations à apporter à son programme et des actions menées concernant les points à améliorer.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées pour donner suite aux deux recommandations formulées dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Denis Rousseau, président

COPIE CERTIFIÉE CONFORME